|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 37ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXAMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME EN AUSTRALIE**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 20 Janvier 2021***

 ***9h00-12h 30***

**Madame la Présidente**,

Le Togo salue les progrès accomplis par l’Australie depuis son précédent passage à l'EPU.

Nous nous félicitons tout particulièrement de la ratification, par l’Australie, de l’Accord de Paris, ainsi que du protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

Le Togo, dans un esprit constructif, souhaite adresser les recommandations suivantes :

* Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
* Procéder à la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
* Procéder à la ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le Togo souhaite enfin plein succès à l’Australie pour son examen.

**Je vous remercie !**

**OK pour lecture**

**17-01-2021**